

Déclaration de confidentialité à l'attention des citoyens de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre

Introduction

La présente déclaration de confidentialité s'adresse aux citoyens de la **Commune de Jemeppe-sur-Sambre**.

La Commune de Jemeppe-sur-Sambre est profondément attachée au respect de votre vie privée et accorde une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter dans le cadre de l'exécution de ses activités et de ses missions d'intérêt public.

Lorsqu'elle est amenée à traiter vos données à caractère personnel, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre s'engage donc à le faire de manière licite, loyale et transparente conformément aux dispositions légales applicables en la matière, dont le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par la présente déclaration de confidentialité, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre souhaite vous informer sur la manière dont vos données à caractère personnel sont ou seront traitées par l'ensemble des services de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre. Il s'agit d'une déclaration de confidentialité générale englobant toutes les activités de traitement de la Commune. Pour plus de clarté, elle est rédigée sous forme de questions et de réponses. Afin d'obtenir des informations complémentaires en ce qui concerne les activités de traitement réalisées par un service en particulier, il vous est possible de contacter ce service et, le cas échéant, de solliciter la déclaration de confidentialité spécifique à ce service.

A. Qui est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel ? Ou, qui détermine « pourquoi » et « comment » vos données seront traitées ?

D'après le RGPD, le responsable du traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

Dans le cadre des activités de traitement décrites ci-après, le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est **la Commune de Jemeppe-sur-Sambre**, ci-après aussi dénommée « **nous** » ou « **la Commune** ».

Coordonnées complètes :

Commune de Jemeppe-sur-Sambre
Place Communale 20, 5190 Jemeppe-sur-Sambre
Numéro d'entreprise : 0216.697.703
Tél. : 071/75.00.10
E-mail : commune@jemeppe-sur-sambre.be

B. Qui est le délégué à la protection des données (DPO) ?

La Commune de Jemeppe-sur-Sambre a désigné un délégué à la protection des données (ci-après « DPO »). Le DPO a notamment pour mission de conseiller le responsable du traitement et de contrôler le respect du RGPD. Il est également une personne de contact pour répondre à vos questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel et à l'exercice de vos droits.

La mission de DPO a été confiée par la Commune de Jemeppe-sur-Sambre à Octogone Consulting SRL. Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse dpo.jemeppe@octogone-consulting.be ou par simple courrier à l'adresse suivante :

Commune de Jemeppe
Délégué à la protection des données (DPO)
Place Communale, 20
5190 Jemeppe-sur-Sambre

C. Les finalités et bases juridiques du traitement

Ou, pourquoi traitons-nous vos données et sur quelles bases légales le faisons-nous ?

Le Commune de Jemeppe-sur-Sambre traite les données à caractère personnel des citoyens dans le cadre de la poursuite des finalités suivantes :

- La gestion de l'accueil des citoyens et des demandes de renseignements ;
- La gestion des demandes relatives à l'urbanisme et à l'environnement ;
- La gestion des missions communales relatives à l'état civil et à la population ;
- La gestion des cimetières ;
- La gestion de la location des salles et du matériel ;
- La gestion des taxes et redevances communales ;
- La gestion de la comptabilité ;
- La gestion du recouvrement ;
- La gestion des poubelles et sacs dérogatoires ;
- La gestion du courrier ;
- La gestion des réunions du Conseil communal et du Collège communal ;
- La gestion des demandes de rendez-vous avec le Bourgmestre et les Échevins ;
- La gestion de la bibliothèque (réservations et prêts, animations, ...) ;
- La gestion des activités organisées par l'Espace de l'Homme de Spy ;
- La gestion des interventions du service travaux ;
- La gestion de la vidéosurveillance ;
- La gestion des demandes relatives aux primes énergétiques ;
- La gestion des activités liées au logement (salubrité, logements inoccupés, résidences communales,...) ;
- La gestion du plan de cohésion sociale ;
- La gestion des activités organisées par le service jeunesse et le service enfance (stages, plaines, ...) ;
- La gestion des évènements et mérites sportifs ;
- La gestion des conseils consultatifs ;
- La gestion de la communication (magazines d'information, réseaux sociaux, communication de crise, ...) ;
- La gestion des demandes d'organisation de manifestations ;
- La gestion de la police administrative ;
- La gestion des demandes d'autorisations diverses en matière de coordination à la sécurité du territoire (vente sur la voie publique, affichage, jeux de hasard, échafaudages, ...).

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre des finalités précitées le sont conformément aux bases légales suivantes :

- Parce que le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Commune est soumise (article 6, §1, c) du RGPD) ;
- Parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique dont est investie la Commune (article 6, §1, e) du RGPD).

Il se pourrait également que la Commune se fonde sur une autre base légale pour traiter vos données à caractère personnel. Il s'agit de votre consentement au traitement de vos données pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6, §1, a) du RGPD).

Pour chaque finalité spécifique en vertu de laquelle nous traiterons vos données à caractère personnel, nous n'invoquerons qu'une seule base légale.

En outre, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre est amenée à traiter des données à caractère personnel faisant partie de « catégories particulières de données à caractère personnel ». Celles-ci seront identifiées par un astérisque (*) dans la liste des catégories de données reprises au point D de la présente déclaration.

Le traitement de ces catégories particulières de données est en principe interdit (article 9 du RGPD). Cette interdiction de principe ne s'applique toutefois pas à la Commune de Jemeppe-sur-Sambre lorsque les données sont traitées dans le cadre des exceptions de l'article 9.

La Commune est également amenée à traiter des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions dans le cadre des activités de traitement précitées mais uniquement si ce traitement est autorisé conformément à l'article 10 du RGPD.

D. Les catégories de données à caractère personnel traitées ***Où, de quelles catégories de données disposons-nous ?***

La Commune de Jemeppe-sur-Sambre est amenée à traiter les catégories de données suivantes concernant les citoyens :

- Données d'identification personnelle (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) ;
- Caractéristiques personnelles (lieu de naissance, date de naissance, état civil, nationalité, sexe) ;
- Numéro de registre national et numéro de carte d'identité ;
- Données judiciaires concernant les condamnations et peines ;
- Données concernant la santé* (handicap, invalidité, vaccination, allergies, ...) ;
- Composition du ménage ;
- Études et formations ;
- Profession et emploi ;
- Particularités financières (données d'identification financières, ...) ;
- Spécificités sur les autres membres de la famille ;
- Empreintes digitales* ;
- Signature digitale ;
- Numéro d'électeur ;
- Propriétés (possessions) ;
- Caractéristique du logement ;
- Habitudes de vie ;
- Photos/images ;
- Loisirs et intérêts ;
- Toute autre donnée reprise dans un document pertinent pour la gestion du dossier.

En toute circonstance, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre s'engage à ne collecter et ne traiter vos données à caractère personnel que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour

l'accomplissement d'une des finalités énoncées dans la présente déclaration de confidentialité ou si cela est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Commune est soumise ou à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Commune.

E. Les sources d'où proviennent les données

Ou, d'où proviennent les données que nous traitons ?

Lorsque vous prenez contact avec un service de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre, c'est vous qui nous transmettez les données initiales nous permettant de donner suite à votre demande. Dans certains cas, nous sommes également amenés à recevoir des informations vous concernant de la part d'autres organismes.

Les services communaux recherchent par ailleurs des informations dans les sources authentiques de données auxquelles ils ont accès en fonction de leurs missions, notamment le Registre National, la Banque de données des Actes de l'État civil, la Banque-Carrefour des Véhicules, ...

F. Les catégories de destinataires

Ou, qui aura accès à mes données à caractère personnel ?

Le traitement de votre dossier nécessite que vos données à caractère personnel soient accessibles à des personnes et organismes internes et externes à la Commune de Jemeppe-sur-Sambre. Il s'agit, notamment, des destinataires suivants :

- Les services internes de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre ;
- La Direction générale ;
- Le Bourgmestre ;
- Le Collège communal ;
- Le Conseil communal ;
- Les prestataires de services informatiques ;
- Le parquet ;
- Le SPF compétent (Intérieur, Santé publique, Mobilité et Transports, ...) ;
- L'Officier de l'État civil ;
- L'Office des étrangers ;
- Les autres communes ;
- La sûreté de l'Etat ;
- La police ;
- Les personnes domiciliées à la même adresse/les membres de la famille ;
- La justice de paix ;
- Les pompes funèbres ;
- ORES ;
- Les huissiers de justice ;
- L'intercommunale en charge de la gestion des déchets ;
- Les tiers autorisés (avocat, administrateur de biens et/ou de la personne, ...)
- Les présidents et les membres des bureaux de vote ;
- Le Collège provincial ;
- Les notaires.

Les travailleurs et les représentants des prestataires de services ou institutions susmentionnés, de même que les travailleurs et les représentants de leurs sous-traitants doivent respecter la nature confidentielle de ces données et respecter strictement le RGPD. Les responsables du traitement conjoints devront se conformer à l'accord entre les co-responsables.

G. La durée de conservation des données à caractère personnel

Ou, combien de temps conservons-nous vos données ?

Nous veillons autant que possible à ce que vos données à caractère personnel ne soient pas conservées plus longtemps que ce qui est nécessaire à la poursuite des objectifs mentionnés dans la présente déclaration.

En principe, vos données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée du traitement de votre dossier, et aussi longtemps que nécessaire pour respecter nos obligations légales.

H. Quels sont vos droits en vertu du RGPD ?

Conformément au RGPD, vous disposez, en tant que personnes concernées, des droits suivants :

- **Droit d'accès :**
Le droit d'accès est le droit que vous avez d'obtenir, sur demande, de l'information sur les données à caractère personnel que nous détenons sur vous.
- **Droit de rectification :**
Il s'agit du droit que vous avez de demander la rectification, dans les meilleurs délais, des données à caractère personnel qui seraient inexactes. Si vous constatez que des données à caractère personnel sont incomplètes, vous avez également le droit de demander à ce qu'elles soient complétées.
- **Droit à l'effacement :**
Dans certains cas, vous avez le droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel. C'est notamment le cas si :
 - les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées par le responsable du traitement ;
 - les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
 - l'utilisateur, personne concernée, s'oppose au traitement, mais dans certains cas particuliers.Le droit à l'effacement n'existe pas dans toutes les situations.
- **Droit à la limitation du traitement :**
Dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement de vos données à caractère personnel, conformément à la législation applicable en matière de protection des données.
- **Droit à la portabilité des données :**
À condition que la base de légitimation du traitement soit fondée sur l'article 6, § 1er, a), l'article 9, § 2, a) (consentement) ou l'article 6, § 1er, b) (exécution d'un contrat) du RGPD et que le traitement soit effectué à l'aide de procédés automatisés, vous pouvez exercer votre droit à la portabilité des données.
- **Droit d'opposition :**
Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel si le traitement est fondé sur l'article 6, § 1, e) (mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité public) ou f) (intérêts légitimes) du RGPD. Dans ce cas, nous devons cesser le traitement des données à caractère personnel, à moins que nous ne démontrions qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- **Droit de retirer son consentement :**
Pour autant que le traitement se fonde sur le consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans que cela ne porte toutefois atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse commune@jemeppe-sur-sambre.be ou par téléphone au 071/75.00.10. Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter directement notre DPO, dont les coordonnées sont reprises au point B du présent document.

I. Votre droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La Commune de Jemeppe-sur-Sambre met tout en œuvre pour traiter vos demandes et pour donner suite à l'exercice de vos droits dans les meilleurs délais.

Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire à tout moment une demande d'information, de médiation ou une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (APD) si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel constitue une violation du RGPD.

Pour ce faire, des formulaires spécifiques sont disponibles sur le site internet de l'APD qu'il vous est demandé de renvoyer :

- Soit par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles,
- Soit directement via leur site internet (<https://autoriteprotectiondonnees.be>).

J. Vos données sont-elles transmises en dehors de l'Espace Économique Européen ?

Nous veillons à limiter autant que possible les transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Espace Économique Européen. S'il devait toutefois y avoir de tels transferts de données à caractère personnel, nous veillerons à ce que ceux-ci soient réalisés de manière encadrée.

K. Faisons-nous usage d'un processus décisionnel automatisé ?

Les décisions automatisées sont définies comme des décisions relatives à des individus, qui sont prises uniquement sur base d'un traitement des données automatisé, et auxquelles des conséquences juridiques sont liées, ou qui affectent les personnes concernées d'une manière significative.

Nous posons comme principe de ne pas prendre de décisions automatisées telles que décrites ci-dessus.

* *

*